

Conseil municipal du lundi 8 juillet 2013

Le lundi huit juillet deux mille treize, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf Mme Isabelle VEYRY, absente excusée, procuration à Mme Josiane RUFFION ; Mme Isabelle CHATAIGNER, absente excusée, procuration à M. Bruno BERNARD ; M. Rémy LUCAS absent excusé procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT. Mme Isabelle BASTIEN, absente.

M. Bruno BERNARD a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2013 appelle une remarque de Monsieur Bruno BERNARD qui souhaite modifier dans le paragraphe demande d'antennes relais de téléphonies mobiles le troisième paragraphe ainsi « Monsieur Bruno BERNARD souhaite que le principe de précaution soit observé en la matière. En effet, certaines personnes sont électro-sensibles. »

Solidarité Montferrand le Château :

Le Maire rappelle que le 9 juin 2013 un important incendie s'est déclaré sur la commune de Montferrand-le-Château. Cet incendie a détruit 18 appartements et une entreprise. Afin de venir en aide aux sinistrés, qui ont tous dû être relogés, le Maire propose d'allouer une somme d'argent au CCAS de Montferrand-le-Château qui aura à charge de répartir au mieux le don fait par la commune.

Le Maire propose de verser une somme de 1000 €. Cete somme sera prélevée à l'article 6713 (secours et dots) du BP 2013.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Mme Josiane RUFFION précise que suite au succès rencontré par l'opération urgence solidarité destinée à récolter des dons pour venir en aide aux sinistrés, une vente exceptionnelle sera réalisée le 12 et 13 juillet. Les bénéfices de cette vente iront aux sinistrés.

Travaux forestiers 2013 :

Monsieur Bernard BONNOT, adjoint en charge de la gestion de la forêt communale fait un point sur les travaux forestiers programmés en 2013.

Des travaux vont être réalisés sur différentes parcelles de la commune.

Sur la parcelle 12 située à la Taille, sur la parcelle 13 et sur les parcelles 3 et 4 à Blâme situées contre les Roches: un passage de la machine pour arracher les ronces sera effectué, ce qui permettra une meilleure régénération naturelle des hêtres et de dégager les parcelles pour faire de la lumière.

Parcelle 20 : il s'agit de la plantation de pins qui a échoué à plusieurs reprises vers la Maison des Loups. Le Maire adressera un courrier à l'ONF pour régler ce problème.

Parcelle 14 : les travaux ont été faits par les agents du SIVOM.

Parcelle 19 : il s'agit de travaux de remise en peinture visant à la délimitation des communes de Boussières, Thoraise et Vorges. Au niveau de la plantation des pins touchant la propriété de Monsieur MACHUREY, des travaux de décloisonnement seront réalisés en septembre.

Lotissement du stade :

Le Maire précise que l'objectif de réservation est largement atteint.

Les travaux de viabilisation du lotissement du stade viennent de commencer avec un mois d'avance sur le planning. Le Maire donne lecture de la liste de réservation et propose de procéder aux attributions des lots.

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a écrit aux personnes ayant fait acte de candidature pour l'acquisition de parcelles du lotissement cité en objet. Dans le courrier il précisait que les demandeurs devaient confirmer par écrit leurs intentions d'achat, les réponses devant être adressées avant le 5 juillet 2013.

L'ordre d'arrivée des réponses est le suivant :

- Lot n° 1 à la SCI de la Forêt pour la somme de 95 000 €
- Lot n° 2 à la SARL du Bois pour la somme de 92 000 €
- Lot n° 3 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 4 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 5 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 6 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 7 à Mme Adeline JOUFFROY et M. David FARGETTE pour la somme de 75 000 €
- Lot n° 8 à M. François CAU pour la somme de 85 000 €
- Lot n° 9 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 10 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 11 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 12 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 13 à Mme et M. Jonathan LEMAITRE pour la somme de 67 000 €
- Lot n° 14 à Mme LANTUEJOUL et M. BOURNEUF pour la somme de 65 000 €
- Lot n° 15 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 16 à M. Sébastien VAUTHIER pour la somme de 56 000 €
- Lot n° 17 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 18 à n'a pas encore trouvé preneur
- Lot n° 19 à Mme Sandra VOGNE et M. Loyd GAUDILLAT pour la somme de 60 000 €

Le Maire propose d'attribuer les lots comme cités précédemment. Afin de confirmer leurs engagements, les acquéreurs devront verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) à la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-VIT, 4 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 1^{er} septembre 2013 inclus.

Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Convention d'ouverture de crédits avec la Banque Populaire :

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de viabilisation du Lotissement du Stade il convient de prévoir la trésorerie nécessaire au financement de ces travaux avant d'encaisser la vente des terrains. Après avoir entendu le rapport du Maire, vu la proposition de la Banque Populaire de Franche-Comté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes, **à l'unanimité** :

Article 1 - Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Boussières décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté une ouverture de crédit d'un montant de 200 000 Euros (deux cent mille euros) dans les conditions suivantes :

Montant : **200 000 Euros**

Durée : **12 mois**

Périodicité : **4**

Date de versement : **31/07/2013**

Taux variable

Taux d'intérêt : index (euribor) + marge soit : **1.725 %**

Périodicité de facturation des intérêts : **annuelle**

Commission de réservation : **0 €** sur le montant de l'ouverture de crédit

Il est convenu que l'emprunteur pourra, à tout moment, rembourser en totalité ou en partie le montant du présent prêt :

- Les échéances périodiques ne comportent que le paiement des intérêts
- La dernière échéance comporte le remboursement du capital plus les intérêts de la dernière période

Article 2 - Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté.

Article 3 - Le conseil municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Populaire de Franche-Comté.

Mise à jour des tarifs des photocopies

Le Maire expose qu'il a reçu plusieurs demandes concernant des photocopies couleurs. Afin de proposer ce service, il convient d'en définir les tarifs.

Le Maire rappelle les tarifs pour les copies en noir et blanc :

Format A4 (recto)	0,15 €
Format A4 (recto-verso)	0,25 €
A partir de 10 photocopies identiques	50%
Format A3 : les tarifs du format A4 sont multipliés par deux.	

Pour les copies en couleur, le Maire propose les tarifs suivants :

Format A4 (recto)	0,25 €
Format A4 (recto-verso)	0,40 €
A partir de 10 photocopies identiques	50%
Format A3 : les tarifs du format A4 sont multipliés par deux.	

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Convention avec la CAGB pour la mutualisation de la collecte et de la vente des Certificats d'Economie d'Energie :

Le Maire expose que :

- Vu le dispositif des C.E.E (Certificats d'Economie d'Energie) introduit par la loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique du 13/07/2005,
- Vu la loi « Grenelle 2 »,
- Vu les aides potentielles au profit des collectivités pour leurs projets de maîtrise de l'énergie,
- Vu l'utilité de la mutualisation sur l'agglomération du Grand Besançon de la collecte et de la vente des CEE,

Il convient de contracter une convention avec la CAGB.

Le Maire donne lecture de ladite convention.

La convention prévoit de nommer un élu référent. Le Maire propose de nommer M. Rémy MICHON

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités d'intervention de la CAGB auprès de la commune et désigne M. Rémy MICHON en tant que référent.

Questions diverses :

GRDF :

Le Maire a eu plusieurs discussions avec Monsieur MARTZ, directeur de la Papeterie qui est très satisfait de la tenue des délais pour l'alimentation en gaz.

L'alimentation de l'usine des Papeteries va se faire très rapidement début juillet. En ce qui concerne les particuliers habitant les papeteries le raccordement se fera au mois de septembre.

Le Maire précise également que la Papeterie fonctionne très bien et embauche dans différents secteurs (production, qualité, électricité, entretien et maintenance). L'usine a augmenté sa cadence de production. L'entreprise recrute actuellement en contrat à durée déterminée.

Raccordement au gaz pour Boussières Village

Le Maire a relancé plusieurs fois GRDF pour connaître la date de mise en service du gaz pour le Village Haut.

Il a également contacté le directeur de la Région Est. La responsable du secteur lui a dit que GRDF étudiait la faisabilité technico-économique.

Le Maire souhaite connaître rapidement le planning pour pouvoir prévoir le phasage avec les travaux du lotissement du stade.

Le Maire va solliciter le soutien des députés et des sénateurs pour faire avancer ce dossier.

Il risque d'y avoir un problème de timing avec les travaux du lotissement.

Travaux de raccordement des eaux usées au SIAG de Grandfontaine :

L'inauguration du SIAG s'est déroulée le samedi 29 juin. De nombreux élus du secteur étaient présents. Les travaux de raccordement de la station d'épuration de Boussières au SIAG avancent bien.

La semaine dernière, le tiers-pilote a été réalisé avec sortie de l'autre côté de la rive du Doubs.

Le premier alésage a été réalisé le deuxième alésage devrait être réalisé très prochainement. La gaine sera mise en place dans les semaines qui viennent.

Le chantier ne rencontre pas de difficultés techniques particulières.

Lotissement du stade :

L'entreprise retenue pour les travaux de viabilisation du lotissement du stade (PBTP) a commencé les travaux le lundi 8 juillet.

Sécurisation de l'arrêt de bus des Papeteries :

M. Laurent BAUDIQUÉY fait un point sur la réunion de chantier qui s'est déroulée vendredi 5 juillet.

L'enlèvement de l'arrêt de bus est prévu dans la semaine du 8 au 14 juillet.

En ce qui concerne le nouvel arrêt de bus, il faudra prévoir la mise en place d'une gaine électrique pour l'évacuation de l'eau car il y a un changement de revêtement (c'est un aqua-drain connectable sur le réseau).

En ce qui concerne la barrière de Mme REBOUL, Monsieur TAPONNOT propose de l'enlever.

Pour le rétrécissement, le dos d'âne pourra être réalisé en enrobé ou en béton.

Les cidex de la poste devront également être déplacés.

Les travaux commenceront à la mi-août.

Couverture Réseau Orange :

Le Maire prévoit de faire une réponse au courrier de réponse de la direction d'Orange concernant la couverture du réseau sur Boussières afin d'obtenir des précisions sur la qualité du réseau.

Inauguration de la cantine :

L'inauguration de la cantine s'est déroulée vendredi 28 juin à 19 h en présence de personnalités politiques, des maires du secteur, de Mme TISSOT architecte, et des entreprises ayant participé aux travaux, des représentants des Francas.

Cette nouvelle construction a été jugée par tous comme étant une réussite tant d'un point de vue technique (organisation du bâtiment et des salles) que d'un point de vue esthétique. Les choix des couleurs et des matériels étant particulièrement bien adaptés.

Inauguration de l'aire de jeux des papeteries :

L'inauguration a eu lieu le samedi 29 juin à 15h sous une pluie battante.

Le choix des jeux convient aux utilisateurs du site.

La commune remercie les agents du SIVOM pour leur travail.

Doléance :

Mme Cécile AUCANT fait part d'une doléance de certains habitants de son quartier qui s'étonnent de la hauteur de la construction de la maison jouxtant la propriété de Monsieur Max TREAND. Le maire précise qu'elle est conforme au POS actuel et que d'autres habitations situées à proximité ont la même hauteur. Le dossier de permis de construire est consultable en mairie.

Incivilités :

Suite aux incivilités de ces derniers jours constatées sur la commune par les jeunes qui se regroupent sur la place de la Mairie, Monsieur Bernard BONNOT souhaite faire un point sur ce dossier. La porte de l'église a été fracturée et le projecteur de sol éclairant la place de la mairie a été cassé et incendié.

Monsieur Bernard BONNOT s'est rendu deux fois sur place et a interpellé deux groupes de jeunes.

Une plainte a été déposée par la commune afin que la personne présumée responsable soit auditionnée rapidement par la gendarmerie.

Suite à l'acte de vandalisme concernant le véhicule qui avait été brûlé en 2011 sur le parking jouxtant la mairie, le responsable des faits comparaitra en octobre auprès du tribunal correctionnel de Besançon. Le Maire précise que la commune s'est portée partie civile pour obtenir réparation et que chaque incivilité fait systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte et d'un suivi pour réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20.